



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 49934

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'actuelle pénurie de médecins ophtalmologistes et de ses conséquences non seulement pour les patients qui, dans certains cas, et notamment en Mayenne, peuvent attendre jusqu'à neuf mois pour obtenir un rendez-vous, mais également sur les conditions de travail des médecins spécialistes. Pour remédier au problème de démographie médicale et sur la base des propositions contenues dans le rapport du professeur Berland, le projet de loi de santé publique a prévu la possibilité de mettre en place des expérimentations dans un cadre juridique très précis. L'objectif de ces expérimentations est de confier à certaines professions paramédicales des actes qui relèvent actuellement du corps médical. Si ces expérimentations qui concernent des actes techniques ou cliniques peuvent réduire les listes d'attente et permettre une prise en charge plus personnalisée, les ophtalmologistes ne voient pas leur situation s'améliorer : leurs actes vont être diminués, ils doivent faire face aux évolutions technologiques, au rythme des consultations, mais leurs honoraires n'ont pas été réévalué depuis 1990. Compte tenu de cette situation, dommageable pour la qualité des soins, il lui demande ses intentions pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49934

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8601